

Sommaire

Coordination du PNA sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 : p. 2

- Gouvernance p. 5
- Mission d'expertise p. 5
- Présence du loup en France entre 2013 et 2017 p. 6
- Le PNA en anglais p. 6

Bilans

Données sur les dommages p. 7
Protocole p. 8

Mesures de protection

- Carte des cercles 2018 p. 9

Des actions mises en œuvre

- dans le Parc national de la Vanoise p. 10
- dans le parc national du Mercantour p. 11

Questionnaire en ligne : "Mon expérience avec les patous" p.12

Panneaux d'information sur les chiens de protection p. 13

Chargé de mission nationale loup-lynx : portrait de Nicolas JEAN, ONCFS p. 15

Suivi de la population p. 16

ACTUALITÉS

- Le Groupe national loup et activités d'élevage se réunira le 24 septembre prochain à Lyon dans sa nouvelle composition.
Voir p.3.

- Le 2 août dernier, la Fédération de défense du pastoralisme a déposé une requête en référé concernant le loup contre le préfet de la Lozère auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Par ordonnance en date du 21 août 2018 et suite à l'audience du même jour, le tribunal administratif a décidé de rejeter la requête pré-citée.

- Le 30 août dernier, le préfet coordonnateur s'est rendu dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.
Voir p. 2.



Pour tenir compte des spécificités des parcs nationaux où les tirs sont interdits, DES ACTIONS MISES EN OEUVRE...

... dans le Parc national du Mercantour

Un service de berger mobile pour soutenir les éleveurs

Le Parc national du Mercantour, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, expérimente la mise en place d'un service de berger mobile pour soutenir les éleveurs et les bergers en période estivale lors des épisodes répétitifs de prédation par le loup.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage. Elle est soutenue financièrement par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Elle est portée par le Service de Remplacement des Alpes-Maritimes, association dont la mission est de faciliter la vie des agriculteurs en proposant de les remplacer lors de périodes d'absence et de congés, à l'instar des autres catégories socio-professionnelles.

Le service de berger mobile concrètement :

Depuis le 1er août et jusqu'au 31 octobre, il est possible pour les éleveurs dont les troupeaux pâturent dans le cœur du Parc national du Mercantour de solliciter la mise à disposition gratuite d'un berger supplémentaire pour une durée maximum de 5 jours dans le cas d'épisodes de forte prédation. Ce dernier pourra remplacer le berger pour qu'il puisse prendre du repos suite à ces moments difficiles ou intervenir en renfort pour la mise en place de parcs, le regroupement du troupeau et la recherche d'animaux disparus.

Cette aide a vocation à soulager les éleveurs et les bergers dans le contexte spécifique de prédation dans un espace protégé où les

mesures inscrites dans le plan national d'actions ne peuvent pas être toutes mises en œuvre.

A noter que l'éleveur qui bénéficie de cette aide s'engage à offrir gîte et couvert au berger et à ses chiens. Ce service est gratuit, sous réserve d'adhésion au Service de Remplacement (25 €), adhésion qui peut commencer dès le premier jour du remplacement.

Comme dans le cadre du programme d'actions « Réhabilitation des Cabanes Pastorales » porté par le Parc national du Mercantour, il s'agit ici d'accompagner au mieux les professionnels du monde pastoral en essayant d'améliorer les conditions de travail face à ces situations difficiles.



**Retrouvez cette actualité
sur le site internet du**



Parc national du Mercantour

